

**INTERVENTION DU BÂTONNIER ÉRIC LEMONNIER,  
LORS DU RASSEMBLEMENT DU 15 DÉCEMBRE 2021  
DEVANT LA COUR D'APPEL DE RENNES**

*« Le matin de cette manifestation, le Garde des Sceaux n'a pas trouvé mieux que de faire peser sur les avocats 15 ans de gestion de la pénurie que les Gouvernants successifs dont furent partie Monsieur MACRON, Monsieur LEMAIRE et aujourd'hui Monsieur DUPONT-MORETTI.*

*Non, Monsieur le Ministre, nous ne sommes pas responsables de la situation actuelle.*

*La responsabilité incombe exclusivement à ceux qui n'ont pas financé la mission régaliennne, mais ont géré la Justice comme une entreprise commerciale, dans le seul souci de faire des économies, du déstockage, de la gestion administrative du personnel.*

*Cette gestion a pour effet de ne pas remplacer les malades, les congés maternité, les magistrats prenant leurs congés cumulés plusieurs mois avant leur départ en retraite !*

*Ces gestionnaires ont conduit l'institution judiciaire à la « faillite française » comme l'écrit la journaliste, Madame DUFOUR.*

*Ils ont aussi conduit à la souffrance, à la détresse des greffiers, des magistrats, des avocats qui, par vocation, avaient choisi ces métiers.*

*Selon des chiffres de 2020, auraient perdu cette vocation 32 % des magistrats, 38 % des avocats !*

*S'en prenant aux avocats, donc aux justiciables, accusés de générer l'inflation, ces gestionnaires de la misère, de la faillite, nous compliquent le travail et génèrent notre responsabilité civile*

- *en complexifiant la procédure d'Appel ;*
- *en généralisant l'exécution provisoire ;*
- *en multipliant les procédures complexes ;*
- *en publiant un décret « Magendie » aux effets inverses, aux objectifs visés ;*
- *en créant la prise de date pour compliquer le travail des avocats et des greffes ;*
- *en excluant les collégiales pour un seul juge à l'audience pensant que ça fait trois jugements au lieu d'un ?*

*En contrepartie, les avocats doivent ne pas être trop longs dans leurs écrits, et ne doivent plus plaider.*

*En réponse, l'Etat crée une commission, et présentement a réuni des Assises.*

*Encore faudrait-il écouter ceux qui jugent et ceux qui plaident !*

*En fait, l'objectif réel est de faire subtilement accepter ce qui est déjà décidé, en se moquant totalement de ce que peuvent proposer les acteurs locaux.*

*Faute de créer des postes, Bercy pense gérer la pénurie par la dématérialisation, l'informatisation, le développement de la justice prédictive. En quelques sortes, en substituant aux magistrats la technologie.*

*Mais on ne remplace pas un magistrat par un « data scientist », ni un greffier par un programmeur.*

*La technologie doit être au service de l'Homme et surtout pas l'Homme au service de la technologie.*

*Alors prenons garde, la première étape est la déjudiciarisation, la seconde sera la déshumanisation de la Justice. »*

Rennes, le 15 décembre 2021